



Président de l'AFPSVT : Robin BOSDEVEIX

Université PARIS DIDEROT

Case courrier 7072

4, rue Lagroua Weill-Hallé

75205 PARIS cedex 13

[robin.bosdeveix@univ-paris-diderot.fr](mailto:robin.bosdeveix@univ-paris-diderot.fr)

01 57 27 79 28

Lundi 08 février 2010

**Objet : Masterisation des formations enseignantes – Volet « Formation Professionnelle »**

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale  
Mesdames et Messieurs les Recteurs d'académie

Suite au colloque national de l'Association pour la Formation des Professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre (AFPSVT) des 21 et 22 janvier 2010, notre association souhaiterait attirer votre attention sur certains éléments concernant la formation professionnelle des enseignants du secondaire.

Ces éléments, identifiés et partagés par l'ensemble des responsables des formations à l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre (SVT), portent sur trois aspects : la nature des stages en établissements scolaires des étudiants de master, les modalités pratiques d'intervention de professionnels du second degré (professeurs de collèges et de lycées) dans le master et la formation des fonctionnaires stagiaires.

Une ambition forte des masters formant les professeurs de SVT est de réussir à assurer, à la fois, une formation scientifique et professionnelle de haut niveau. Non seulement ces masters doivent assurer la transmission d'un socle conceptuel et expérimental nécessaire à l'exercice de la profession mais ils doivent préparer à la diversité des activités et des devoirs des enseignants du secondaire, qui ne se résument pas à la transmission de connaissances mais qui incluent toutes les dimensions nécessaires à la formation d'élèves, futurs citoyens, dans le cadre d'une équipe pédagogique au sein d'un établissement scolaire.

Pour le volet professionnel de cette formation, les stages en établissement scolaire constituent des moments de formation déterminants, préparés et exploités par des unités d'enseignements à l'université (pédagogie, didactique, analyses de pratiques), accompagnés dans les classes par des conseillers pédagogiques, des visites des formateurs de l'université et prolongés par le travail réflexif autour du mémoire de master.

**Si l'on veut que le stage assure pleinement sa fonction de formation, plusieurs conditions sont à réunir selon nous.**

### ➤ Modalités de mise en stage des étudiants de master :

Les modifications des modalités de la formation professionnalisante, induites par la masterisation, sont effectivement un progrès avec l'abandon de la formation « successive » pour une formation « intégrée, en alternance et progressive ». Ainsi, la professionnalisation fait pleinement partie du processus de formation, ce qui, de notre point de vue, correspond à une entrée graduée dans le métier, impliquant des stages en établissements scolaires avec une progressivité tout au long du master.

Dans ce cadre, et du point de vue de notre association, la première année de master (M1) comprendrait un stage d'observation évoluant vers la pratique accompagnée, la deuxième année de master (M2) inclurait un stage permettant d'évoluer de la pratique accompagnée vers la « responsabilité accompagnée ».

**En M2, une mise en responsabilité directe et totale nous paraît absolument incompatible avec une formation professionnelle de qualité, permettant à l'étudiant de prendre du recul sur sa pratique de classe.** L'exercice en responsabilité complète mais accompagnée devrait donc être très limité dans le temps pour ne pas pénaliser les apports essentiels à la formation que constituent l'accompagnement par le conseiller pédagogique et l'analyse de pratique professionnelle à l'université. Après une phase de pratique accompagnée permettant à l'étudiant de M2 de connaître l'établissement et les classes dont il aura la charge, l'étudiant pourrait entrer dans **une phase de « responsabilité accompagnée », ne dépassant pas quatre à six heures par semaine pendant une durée maximale de quatre semaines.** Pour accompagner l'étudiant durant cette phase difficile, **le conseiller pédagogique doit être présent** et disposer de suffisamment de disponibilité pour apporter à l'étudiant une aide dans la construction et l'exploitation des séances en lien étroit avec les unités d'enseignement dédiées à ces contenus dans les enseignements du M2. **Ainsi, la mise en stage en responsabilité non accompagnée d'étudiants de master est de notre point de vue inenvisageable.** D'une part, il serait indigne de considérer les étudiants de M2, en formation, comme de simples remplaçants. D'autre part, ces stages ne doivent pas pénaliser les apprentissages des élèves qui seront, somme toute, face à un étudiant en formation initiale, donc très peu expérimenté et non encore diplômé.

### ➤ Modalités d'intervention des professionnels de l'enseignement dans les formations initiales et continuées :

Pour garder les bénéfices d'une formation intégrée, en alternance et progressive et éviter les écueils d'une formation juxtaposée (la formation académique à l'université, la formation professionnelle prise en charge uniquement par le terrain), il convient de réussir à articuler les apports des différentes catégories de formateurs (enseignants-chercheurs, PRAG/PRCE à temps plein à l'université ou à temps partagé, conseillers pédagogiques), le travail de mémoire, les visites dans les classes, l'accompagnement par le conseiller pédagogique...

Ainsi, l'engagement, dans la formation actuelle, de professionnels enseignants du secondaire au sein des équipes pluricatégorielles de formation est un point très positif, tant du point de vue des formateurs que des actuels lauréats des concours<sup>1</sup>. Nous considérons comme **indispensable d'assurer la pérennité de la participation de professionnels enseignants du secondaire dans la formation initiale** (en articulation étroite avec la formation dispensée par des universitaires) aussi bien pour des interventions au sein d'unités d'enseignement, que pour l'accueil, l'encadrement et le conseil des étudiants au sein des établissements scolaires. Nous ne revendiquons à ce titre que ce qui se pratique dans toutes les filières professionnelles !

Les modalités pratiques de la prise en compte de ces professionnels conditionnent grandement l'élaboration des maquettes de masters, l'articulation entre les différents éléments de la formation et la constitution des

---

<sup>1</sup> *Les enseignants des lycées et collèges publics et la formation. Interrogation de 1 200 enseignants des collèges et lycées réalisée en septembre-octobre 2005. Guillaume Cambe et Tanguy Branellec - Institut d'observation et de décision (IOD n°179)*

équipes pédagogiques. Pour ces raisons, nous attirons votre attention sur **la nécessité de clarifier rapidement les conditions d'intervention des enseignants du secondaire** en termes de statut (temps partagé) et/ou de décharge de service. Nous considérons comme nécessaire leur participation **sur leur temps d'activité statutaire**, condition *sine qua non* à une insertion efficace et durable dans une équipe pédagogique mixte dont l'activité dépasse largement le présentiel et s'échelonne sur plusieurs années.

Il s'agit également de **prévoir au plus tôt les modalités d'une formation de formateurs** à destination des professionnels enseignants du secondaire et des universitaires, pour assurer la cohérence des équipes pédagogiques en charge des masters et la meilleure articulation possible entre la formation à l'université et la formation dans les établissements.

➤ **Formation des fonctionnaires stagiaires, lauréats du concours :**

Les lauréats des concours 2010 seront issus des actuelles formations à l'enseignement, très peu professionnalisantes car cet aspect était jusqu'alors assuré essentiellement par l'année de stage, dite « PLC2 ». **Il est donc incompréhensible et inadmissible qu'ils ne bénéficient pas de la formation professionnelle, permise par une décharge de deux tiers du service.** Confier à ces futurs enseignants débutants un service hebdomadaire de douze heures les placera en grande difficulté et nuira tant à leur formation qu'à celle de leurs élèves. Par ailleurs, la **formation professionnelle doit être organisée de manière filée** et doit articuler au mieux le travail réalisé par les conseillers pédagogiques de terrain et les formations organisées à l'université. Ces modalités de formation sont indispensables pour permettre une aide régulière par les formateurs et il est impératif d'avoir un accompagnement plus important durant les premiers mois d'exercice qui sont les plus difficiles.

Pour les lauréats du concours 2011 et des années suivantes, nous demandons également que la décharge de service reste de deux tiers temps afin de permettre une entrée progressive dans le métier. A notre connaissance, aucune modalité de formation n'a par ailleurs été prévue pour les lauréats des concours n'ayant pas suivi les masters « enseignement » et ayant un besoin accru de formation professionnelle.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, Mesdames et Messieurs les Recteurs d'académie, l'assurance de notre sincère considération.

Au nom des formateurs et responsables des formations à l'enseignement de Sciences de la Vie et de la Terre,

**Robin BOSDEVEIX, Président de l'AFPSVT**



**Copie à :**

Monsieur le Président de la CPU, Lionel COLLET  
Monsieur le Président de la CDIUFM, Gilles BAILLAT  
Monsieur le Président de la CDUS, Alain TROUILLET